

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mardi 5 mars 2019 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Mario Casavant
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
M. Réjean Ratté, conseiller,
Mme Annie Dussault, conseillère,

Absents :

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2019-03-25

Il est proposé par le conseiller Eric Bossé,
Appuyé par le conseiller Réjean Ratté,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2019;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Résolution MTQ travaux;
8. Demande sécurité civile volet 2;
9. Demande scouts de Valcourt - REPORTÉ;
10. Trio Desjardins;
11. Équipement lecture épuration;
12. Mandat détection de fuites;
13. Demande Festival Country de Valcourt;
14. Résolution infrastructures municipales;
15. CCU – Changement d'usage;
16. Dépôt EF 2018;
17. Questions de l'assemblée;
18. Affaires nouvelles;
18.1 Correspondance;
19. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2019

L'adoption du procès-verbal de la séance de février se fera à la prochaine séance du conseil.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Des questions sont posées sur le suivi des travaux.

La municipalité continue de poser des questions aux responsables des dossiers afin de déterminer les causes du report de nos travaux.

La confirmation des subventions est attendue en mars.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2019-03-26

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 5 mars 2019, telle que modifiée, pour un montant de 62 218.30\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201900034 à #201900063), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Les discussions concernant le renouvellement de l'entente pour la Régie de Protection des Incendie de Valcourt ont commencées.

Le lancement de la Politique Familiale aura lieu le 22 mars, en même temps que la soirée des bénévoles et du lancement de l'exposition Héritage du Val Saint-François.

6. SUIVI DES DOSSIERS

PPD a demandé une extension de son bail pour le mois de mars (1 mois).

Les discussions avec Énergir (Gaz Metro), ont permis d'obtenir des nouveaux prix pour le branchement (maintenant sans frais) et l'installation des équipements de chauffage (moins de 25 000\$) au 2095 Dandenault.

7. RÉOLUTION MTQ TRAVAUX PAERRL

2019-03-27

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 39,000\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Mario Casavant,

Que la municipalité de Lawrenceville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. DEMANDE SÉCURITÉ CIVILE VOLET 2

2019-03-28

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant,
Appuyé par la conseillère Annie Dussault,

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 12 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Bonsecours, Canton de Valcourt, Maricourt, Racine, Sainte-Anne-De-La-Rochelle et Valcourt pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Derek Grilli, maire ou François Paquette, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. DEMANDE SCOUT DE VALCOURT

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

10. TRIO DESJARDINS

2019-03-29

Attendu que la municipalité était signataire de l'entente TRIO Desjardins 2018;

Attendu que la municipalité reconnaît l'importance du projet TRIO Desjardins en raison de ses retombées favorables sur les jeunes de la municipalité;

Attendu que les Loisirs de Lawrenceville souhaiteraient pouvoir compter sur trois participants pour le SAE 2019;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que la Municipalité participe au projet TRIO Desjardins 2019;

Que la municipalité demande pour un nombre d'étudiants subventionnés de 3 pour le projet TRIO Desjardins 2019.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. ÉQUIPEMENT LECTURE ÉPURATION

2019-03-30

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'Aquatech pour l'installation d'instruments de lectures à l'usine d'épuration;

Attendu qu'une soumission pour les instruments a été fourni par la firme Scadalliance au montant de 1 720\$ plus taxes;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,

Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que le conseil de la Municipalité de Lawrenceville autorise l'achat d'équipements de lectures à l'usine d'épuration de la municipalité, pour un montant de 1 720\$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. MANDAT DÉTECTION DE FUTES

La municipalité a reçu une soumission pour une analyse de vulnérabilité du réseau d'aqueduc par la firme AKIFER qui s'élève à 14 900\$ plus taxes;

La municipalité doit également procéder à l'installation de compteurs d'eau;

La municipalité ne procèdera donc pas à une nouvelle analyse de détection de fuites pour le moment.

13. DEMANDE FESTIVAL COUNTRY DE VALCOURT

2019-03-31

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de 100\$ pour le Festival Country de Valcourt;

Attendu que cette aide financière donnerait droit à des laissez-passer pour l'événement ainsi qu'à un accès gratuit pour l'une des journées de l'événement;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Mario Casavant,

Que la municipalité accorde une aide financière de 100\$ au Festival Country de Valcourt;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. RÉOLUTION INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

2019-03-32

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par la conseillère Annie Dussault,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

15. CCU – CHANGEMENT D'USAGE

2019-03-33

Attendu qu'une demande de changement d'usage a été étudiée par le CCU, pour permettre l'usage de soins pour animaux intégrés à l'habitation, dans la zone R-1;

Attendu que la recommandation du CCU est de permettre l'usage salon de toilettage pour animaux intégrés à l'habitation selon les conditions suivantes :

- Pas de garde d'animaux dans un parc extérieur ;
- Deux employés au maximum ;
- Permis dans la résidence principale seulement ;

Attendu que le CCU recommande également de reconduire les conditions apparaissant au zonage pour les services intégrés à l'habitation :

- Effectuer l'usage au sous-sol ou au rez-de-chaussée ;
- Ne pas occuper plus de 33 % du plancher ;
- Aucun entreposage extérieur.

Attendu qu'il est également recommandé de permettre tous les services et les bureaux intégrés à l'habitation détaillés aux articles 4,3 , A) 2 et 4,3 B) 7 du règlement de zonage, en plus du service de toilettage concerné par la présente demande à toutes les zones résidentielles, commerciales et agricoles.

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Mario Casavant,

Que la municipalité accepte de modifier le règlement de zonage pour permettre l'usage de soins pour animaux intégrés à l'habitation, dans la zone R-1, selon les conditions suivantes :

- ; Pas de garde d'animaux dans un parc extérieur ;
- Deux employés au maximum ;
- Permis dans la résidence principale seulement ;

Que la municipalité accepte de reconduire les conditions apparaissant au zonage pour les services intégrés à l'habitation :

- Effectuer l'usage au sous-sol ou au rez-de-chaussée ;
- Ne pas occuper plus de 33 % du plancher ;
- Aucun entreposage extérieur.

Que la municipalité accepte la recommandation de permettre tous les services et les bureaux intégrés à l'habitation détaillés aux articles 4,3 , A) 2 et 4,3 B) 7 du règlement de zonage, en plus du service de toilettage concerné par la présente demande à toutes les zones résidentielles, commerciales et agricoles.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

16. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018

Le maire, M. Derek Grilli, dépose le rapport financier 2018 et le rapport de l'auditeur.

17. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Des questions sont posées sur l'installation des nouveaux appareils de lecture à la station d'épuration.

Une demande concernant une meilleure tenue à jour du site Internet est déposée à la municipalité.

Des questions sont posées concernant l'utilisation de l'eau et la possibilité d'une fuite sur le réseau.

18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 Correspondance

M. Grilli demande une copie de la correspondance de la Sûreté du Québec.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-03-34

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Éric Bossé, à 20h10, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général